



Communiqué du lundi 29 janvier 2018

Personnels des EHPAD et SAAD en grève le 30 janvier : le CDTHED apporte son soutien !

Nous constatons tous les jours la situation dramatique qui se développe dans les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). La baisse des dotations de fonctionnement et la suppression des emplois aidés va réduire encore plus les effectifs, occasionner des difficultés supplémentaires pour un personnel déjà au bord de l'épuisement, avec des conséquences désastreuses pour les personnes âgées : moins de temps pour les repas, moins de temps pour les toilettes, moins de temps pour les animations, etc.

Ceci n'est pas acceptable !

C'est pourquoi le CDTHED soutient les revendications des organisations syndicales qui, toutes, appellent à la grève :

- Application du principe « *un pour un* » prévu par le Plan Solidarité grand âge : un salarié ou un agent au moins par résident.
- Abrogation des dispositions de la loi du 28 décembre 2015 dite d'« *Adaptation de la société au vieillissement* » relatives à la réforme de la tarification des EHPAD et retrait des décrets d'application.
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et maintien de tous les effectifs, y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés.
- Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des Conventions collectives nationales.

Le CDTHED se prononce également pour :

- L'abolition du forfait hospitalier et du forfait long séjour. Nos anciens ont cotisé toute leur vie à la Sécurité sociale, ils ont droit à être pris en charge à 100 % lorsqu'ils doivent être hébergés en long séjour ou en maison de retraite médicalisée.
- La garantie que la personne hébergée jouisse bien pour son propre compte de sa ou de ses allocations. Interdiction pour les responsables et employés des établissements d'hébergement, ainsi que pour les associations qui les gèrent, d'être tuteurs ou curateurs des personnes hébergées.
- La suppression de l'obligation alimentaire, puisque les personnes handicapées ou âgées doivent être en situation d'autonomie financière.
- La suppression de toute notion de récupération en ce qui concerne l'Aide Sociale, et la prise en charge de toutes les personnes dépendantes (quel que soit l'âge).

Nous appelons ceux qui en ont la possibilité à manifester MARDI 30 JANVIER

(Paris : rassemblement devant le Ministère de la Santé à 14h — Lyon : Agence régionale de Santé, 10h30

Grenoble : Préfecture, 15h — Dijon : Conseil départemental, 14h — Pour les autres villes, se renseigner auprès des syndicats.)

Contact presse : Henri Galy — téléphone : 04 76 53 20 62.